

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU

Présents : Daniel DANGLARD, Michel BIBOLLET, Noël BIBOLLET, Wesley TEINTURIER, Franck BIBOLLET, Olivier BOUCHEX-BELLOMIE, Xavier BOUCHEX-BELLOMIE, Cécile GERFAUD-VALENTIN, Odile LEGOUX, Gérard WICKER.

Excusés : Benoît de BILLY (pouvoir à Daniel DANGLARD).

Absent : néant.

Secrétaire : Wesley TEINTURIER.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2023.

N°49/2023

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024, tel que proposé par la commission « Finances ».

Où l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2024 – budget COMMUNE, qui s'équilibre en recettes et en dépenses nettes pour un montant de : un million huit-cent-quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit euros et soixante-dix-huit centimes et se résumant ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 102 179.00 €	1 102 179.00 €
Investissement	784 469.78 €	784 469.78 €
Total	1 886 648.78 €	1 886 648.78 €

N° 50/2023

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
LOTISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024, tel que proposé par la commission « Finances ».

Où l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2024 – du budget annexe LOTISSEMENT COMMUNAL, qui s'équilibre en recettes et en dépenses nettes pour un montant de trois cent trente-six mille six cent douze euros et soixante-deux centimes, et se décompose ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	168 306.31 €	168 306.31 €
Investissement	168 306.31 €	168 306.31 €
Total	336 612.62 €	336 612.62 €

N° 51/2023

DECISION MODIFICATIVE N°3

BUDGET COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°01/2023 du 10 janvier 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6288 : Autres		25 000.00 €
TOTAL D 011 : CHARGES A CARACTERE GEN.		25 000.00 €
D 6411 : Rémunération pers. titul.	25 000.00 €	
D 012 : CHARGES DE PERSONNEL	25 000.00 €	
D 203 : Frais d'études, de recherche et de développement		20 000.00 €
TOTAL D 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000.00 €
D 2117 : Bois et Forêts	20 000.00 €	
TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** les ajustements évoqués ci-dessus pour la section de fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements et les inscriptions nouvelles de crédit conformément au tableau proposé ci-dessus.

N° 52/2023

CLUB ENFANTS

EMPLOIS 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'employer un poste à temps plein 35 heures/semaine et l'embauche d'agents de renfort pour les périodes le nécessitant lors de la dernière saison d'hiver au Club Enfants.

Il y a lieu de redéfinir les emplois pour cette prochaine saison d'hiver 2023/2024.

Où l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler les emplois du Club Enfants comme l'an passé, à savoir 1 temps plein 35 heures/semaine du 20/12/2023 au 31/03/2024. Embauche d'agents de renfort pour les périodes le nécessitant.

N° 53/2023

SECOURS SUR PISTES

TRANSPORTS PRIMAIRES 2023/2024 - TARIFS

Monsieur le Maire rappelle la validation de la convention entre les Communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Hauteluce, Notre Dame de Bellecombe et Villard sur Doron concernant les transports primaires, et communique les tarifs à appliquer pour la prochaine saison d'hiver 2023/2024. Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, **FIXE** les tarifs de transports primaires :

- Transport d'un blessé vers un cabinet médical **345.00 €**
- Du bas des pistes à l'hôpital (Albertville ou Sallanches) **481.00 €**

N° 54/2023

DEMANDES DE SUBVENTIONS

AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE

La Commune de La Giettaz s'engage en faveur de l'excellence des services aux populations. À ce titre, elle investit afin d'assurer l'accès pour tous aux activités sportives et de loisirs tout en veillant à assurer l'égalité des chances dès le plus jeune âge, notamment à travers la mise en œuvre de sites de pratique accessibles. Aussi, le projet consiste en l'aménagement et l'équipement d'une aire de jeux adaptée et accessible à tous.

Une aire de jeux inclusive offre les mêmes possibilités que les aires de jeux classiques tout en étant adaptées aux différents handicaps. Les enfants peuvent ainsi accéder à un espace conforme à leurs besoins dans un environnement sécurisé. Ils peuvent aussi développer leurs capacités cognitives, psychomotrices, sociales ainsi que leur autonomie tout en partageant des temps de jeux avec les autres. Le projet s'inscrit à la fois dans une dynamique d'amélioration des espaces de jeux de la commune et dans l'amélioration de l'attractivité de la Commune.

Le montant des aménagements prévus est estimé à 40 000 € et ils devraient débuter dès le printemps 2024.

Il convient de solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie, de l'Etat ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles afin de garantir l'effet levier nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le projet d'aménagement et d'équipement d'une aire de jeux inclusive au Chef-lieu, tel que présenté ci-avant, **autorise** M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie, de l'Etat ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles, **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

N°55/2023

SUBVENTION

COLLEGE EMILE ALLAIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention du collège Emile ALLAIS de Megève et tout en précisant que ce collège accueille nombre d'élèves de la commune. Oû l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention de 675 € au collège Emile ALLAIS de Megève.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire auront lieu vendredi 19 janvier 2024 à 19h00 (salle des fêtes).

Daniel DANGLARD, maire, regrette l'absence de discussion avec la commune de Megève au sujet de la Délégation de Service Public. Messieurs Xavier BOUCHEX-BELLOMIE et Noël BIBOLLET soulignent les critiques non-fondées de la commune de Megève envers le directeur des Portes du Mont-Blanc.

Information de Xavier BOUCHEX-BELLOMIE : le forfait EVASION sera le seul vendu (excepté La Giettaz) pendant les périodes de vacances.

Question de Noël BIBOLLET concernant la route du Plan (dégâts suite aux intempéries). Monsieur le Maire indique avoir été sur place avec les entreprises concernées. Inspection par caméra d'Arlysère et pose d'enrobé en début de semaine 51.

Wesley TEINTURIER souhaite savoir où en est la situation du dossier de décharge sauvage sur la commune. Monsieur le Maire précise que ce dossier est entre les mains de la gendarmerie.

Cécile GERFAUD-VALENTIN pose la question des demandes de renforcement des puissances électriques par des particuliers. Monsieur le Maire indique que le renforcement des lignes électriques est financièrement pris en charge par la commune et RET.

Ouverture de la station de ski de La Giettaz le samedi 23 décembre prochain (question de Odile LEGOUX).

La séance est levée à 20 heures 00.



LA GIETTAZ, le 18 décembre 2023

Le Maire,
Daniel DANGLARD.